

<p style="text-align: center;"><b>APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT CONCURRENT POUR L'OCCUPATION D'UN ESPACE PUBLIC EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE</b></p>
--

**ARTICLE 1 – Autorité gestionnaire accordant l'autorisation**

Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Abattoir d'Ossau  
544 Route d'Aste-Béon, 64440 Louvie-Soubiron  
Téléphone : 09 62 13 19 64  
Représenté par Monsieur Daniel CARREY, son président en exercice

**ARTICLE 2 – Contexte**

L'EPIC Abattoir d'Ossau a reçu une demande d'occupation du domaine public enregistré comme manifestation d'intérêt spontané. Conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'EPIC Abattoir d'Ossau procède à une publicité afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

**ARTICLE 3 – Procédure suivie**

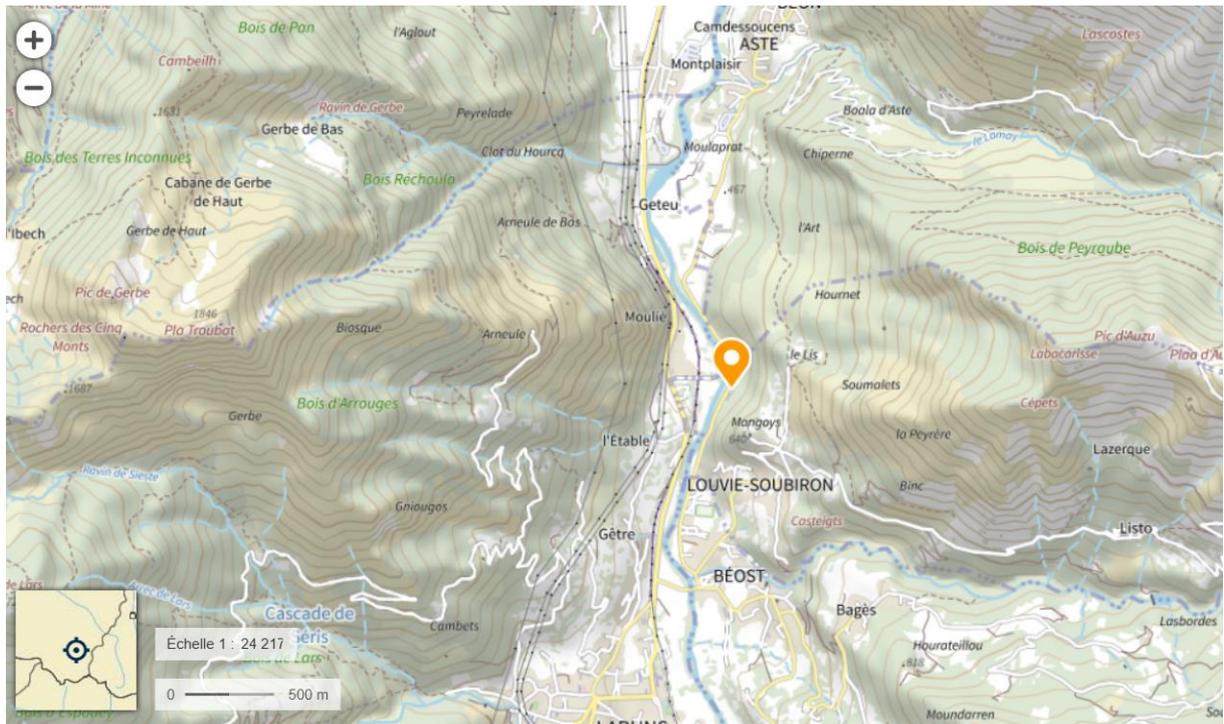
La présente procédure de sélection est engagée sur la base de la délibération de l'EPIC n°2025-04-23-06, en date du 23 avril 2025, portant autorisation du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt en vue de l'occupation d'un bien public pour l'exploitation d'une activité économique.  
Le présent appel à manifestation d'intérêt repose sur l'article L.2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P)

**ARTICLE 4 – Objet**

Le présent appel à manifestation d'intérêt concurrent a pour objet la mise à disposition d'une salle de découpe attenante à l'abattoir d'Ossau (Louvie-Soubiron), dont la gestion est confiée à l'EPIC Abattoir d'Ossau, en vue de l'exploitation d'une activité économique agroalimentaire.

**ARTICLE 5 – Lieu d'exécution**

Parcelles AB 116, AB 119 et AB 123  
544 Route d'Aste-Béon,  
64440 Louvie-Soubiron



## **ARTICLE 6 – Projets susceptibles d’être envisagés**

Le projet retenu pour l’attribution de l’occupation temporaire consistera à exploiter l’outil « salle de découpe » dans le cadre d’une activité agroalimentaire complémentaire au service d’abattage réalisé au sein de l’abattoir. La salle de découpe est dédiée à l’étape de découpe de la carcasse abattue. Ainsi, l’activité agroalimentaire qui s’est manifestée spontanément semble pertinente et envisageable.

## **ARTICLE 7 – Caractéristiques principales du site**

Le site est composé d’un bâtiment d’une superficie totale de 328,46m<sup>2</sup>, attenant à l’abattoir d’Ossau et voisin d’un centre d’allotement utilisé par une association d’éleveurs ovins.

## **ARTICLE 8 – Forme juridique et onérosité de l’occupation**

A l’issue de l’appel à manifestation d’intérêt, une convention d’autorisation d’occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels conformément aux dispositions de l’article L.1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L’onérosité de l’occupation se traduit par la mise en place d’une redevance mensuelle d’un montant de 3000 € HT.

## **ARTICLE 9 – Durée de l’occupation**

L’autorisation d’occupation est temporaire.  
Sa durée est fixée à 20 années à compter de la notification de la convention.

## **ARTICLE 10 – Contenu de la proposition**

Les manifestations d’intérêt se composent d’un dossier constitué :

- D’une note de présentation de l’entreprise
- D’un dossier de présentation du projet envisagé
- De bilans comptables des deux dernières années

## **ARTICLE 12 – Critères de sélection**

Les manifestations d’intérêt seront examinées et classées en application des critères suivantes :

- Maintien d’une activité agroalimentaire sur le territoire de la Vallée d’Ossau (entreprise dont l’activité est situé sur le territoire, commerce de gros de viande de boucherie, approvisionnement des commerces locaux) : 60%
- Services aux agriculteurs du territoire (service de découpe pour le compte des agriculteurs du territoire afin de favoriser la valorisation de leur production grâce à la présence de cette activité) : 40%

## **ARTICLE 13 – Contacts et demandes de renseignements**

Amandine BELLOCQ  
Directrice de l’EPIC Abattoir d’Ossau  
544 Route d’Aste-Béon, 64440 Louvie-Soubiron  
[abattoir.ossau@orange.fr](mailto:abattoir.ossau@orange.fr)

Ou

Lisa HAURE  
Chargée de développement économique et d'attractivité  
Communauté de Communes de la vallée d'Ossau  
1 avenue des Pyrénées  
64260 ARUDY  
07.71.74.96.55  
[attractivite-territoriale@cc-ossau.fr](mailto:attractivite-territoriale@cc-ossau.fr)

Le dossier doit porter la mention : « manifestation d'intérêt concurrente relative à la mise à disposition du domaine public en vue de l'exercice d'une activité économique au sein de la salle de découpe intercommunale ».

Si un même candidat envoie plusieurs propositions, par l'une ou l'autre voie (postale, main propre, mail), seul le dernier dossier sera pris en compte.

**ARTICLE 14 – Date limite de perception des propositions**

10 juin 2025, 12h00.

Le présent avis de publicité fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la communauté de communes de la vallée d'Ossau ([www.cc-ossau.fr](http://www.cc-ossau.fr)), sur le panneau d'affichage de la communauté de communes ainsi que dans le journal Les Petites affiches.